

ARRÊTÉ EN CONSEIL
CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Numéro 426

Québec, le 4 mars 1965

PRÉSENT:

Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT la Commission Royale d'Enquête
sur la Fiscalité

IL EST ORDONNÉ, sur la proposition du Premier ministre:

QUÉ le délai pour le rapport de la Commission Royale d'enquête sur la Fiscalité, qui avait été fixé au 12 mars 1965 par l'arrêté en conseil numéro 472, du 11 mars 1964, soit prolongé jusqu'au 31 décembre 1965.

Le Greffier du Conseil Exécutif,

JACQUES PRÉMONT.